Réf. Farde e-Assemblées : 2440504

N° OJ : **19**

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

Objet : Asbl "Festival International du Film Fantastique, de Science-fiction et Thriller de Bruxelles", en abrégé "BIFF".- Subside : 60.999,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2021;

Considérant que l'asbl "Festival International du Film Fantastique, de Science-fiction et Thriller de Bruxelles", en abrégé "BIFF", demande un subside de 60.999,00 EUR pour l'édition 2022 du BIFF;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique.- Un subside de 60.999,00 EUR, à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2021, est octroyé au profit de l'asbl "Festival International du Film Fantastique, de Science-fiction et Thriller de Bruxelles", en abrégé "BIFF".

Annexes :